



Lyon, le 10 mai 2007

direction
régionale
de l'Équipement
Rhône-Alpes



direction
départementale
de l'Équipement
Rhône
Service Sécurité
Transport
unité défense et
sécurité civiles

GRUPE DE TRAVAIL SPIRAL- TMD

Compte-rendu de la réunion du 6 avril 2007

Liste des destinataires en annexe.

Le président PILLONEL accueille les participants à ce groupe de travail et remercie Marc DELEIGUE de la DDE du Rhône et secrétaire de SPIRAL TMD qui fait valoir ses droits à la retraite en mai 2007 et dont c'est la dernière réunion.

Marc DELEIGUE remercie le Président et les membres du groupe de travail en soulignant tout l'intérêt d'une démarche du type de SPIRAL associant des élus, des administrations, des collectivités locales, des représentants d'entreprises et d'associations. Il profite de cette réunion pour présenter son successeur comme secrétaire du SPIRAL TMD, Laurent GARIPUY, chef du service Sécurité Transport à la DDE du Rhône.

Après une brève présentation de son service par Laurent GARIPUY, le président PILLONEL rappelle l'ordre du jour et cède la parole aux intervenants.

L'ordre du jour concerne les points suivants :

I – Présentation de la réflexion pour la définition de critères d'aide à la décision de réaliser une étude de dangers du TMD sur une aire d'autoroute (Max FORNERO - DDE 69)

Cette étude a été lancée, à la demande du Ministère des transports, dans le cadre de l'article L 551-2 du code de l'Environnement relatif aux études de danger à réaliser pour les infrastructures de transport, et du projet de décret pour son application. A ce jour, le décret n'est toujours pas paru.

33, rue Moncey
69421 Lyon cedex 03
téléphone :
04 78 62 50 50
télécopie :
04 72 60 66 32
courriel :
dde-du-rhone
@equipement.gouv.fr

Elle se base sur les études déjà réalisées par le SPIRAL et la DDE du Rhône et doit permettre :

- de définir des critères et un seuil permettant de statuer sur la réalisation d'une étude de danger sur un ouvrage,
- de définir une méthodologie générale de réalisation d'une étude de danger sur une aire de stationnement,
- d'appliquer en test la méthode sur deux aires de stationnement du département du Rhône.

La présentation porte principalement sur la mise en place d'une grille d'évaluation (première partie de l'étude) pouvant constituer un aide à la décision de demander ou non au gestionnaire de l'ouvrage, la réalisation d'une étude de dangers.

Le débat s'engage et porte principalement sur :

- le mode de transport,
- le seuil de 85 préconisé par le bureau d'études LIGERON,
- les pondérations choisies pour établir la grille de critères
- l'absence de prise en compte de la dangerosité des produits.

Max FORNERO rappelle que cette grille doit servir d'aide à la décision pour réaliser ou non une étude de dangers pour le mode routier et qu'à ce stade, la nature des produits et leur dangerosité n'entrent pas en compte. Pour les pondérations et le seuil choisi par le bureau d'études, il a été décidé de privilégier les critères portant sur les enjeux humains et environnementaux et la grille a été appliquée en test sur les aires de stationnement autoroutier du département du Rhône. Le seuil de 85 préconisé par LIGERON est issu de ces tests.

L'étude est maintenant terminée et a été communiquée comme prévu au ministère des Transports.

La plaquette de synthèse de l'étude LIGERON (4 pages en couleur) est distribuée en séance à l'issue de la présentation.

Gérard BERNE estime qu'il aurait été préférable de faire valider cette étude et la plaquette par le groupe SPIRAL-TMD avant envoi au Ministère des Transports et diffusion.

Le Président souhaite que la totalité de l'étude soit envoyée à un petit groupe de travail pour que des observations ou réflexions complémentaires puissent être adressées rapidement au ministère des Transports sous le timbre du SPIRAL-TMD.

Ce groupe de travail sera composé de Jean-Pierre DUARTE (SDIS), Philippe GAGNAIRE (UIC, Rhodia), Gérard BERNE, (SPIRAL), Alain PETRINI (SNCF), Brigitte NEDELEC (INERIS) et Max FORNERO (DDE), qui le pilotera.

Un CD avec l'étude complète sera donc adressé aux membres de ce groupe de travail.

II – Avancée des études en cours

A – Actualisation du livre blanc (Yves DELACRETAZ du Grand Lyon)

Un groupe de travail se constitue autour d'Yves DELACRETAZ , avec un représentant par domaine, pour faire avancer cette actualisation et valider le projet avant son édition. Le groupe de travail s'est réuni à plusieurs reprises mais le travail est plus long que prévu initialement, car il s'agit davantage d'une refonte que d'une actualisation.

B – Actualisation de la carte de circulation des matières dangereuses (Yves DELACRETAZ du Grand Lyon)

La nouvelle carte est présentée avec la mise à jour des stations d'essence et des ICPE utilisant des matières dangereuses. La mise à jour du réseau routier et de sa nomenclature (transfert de certaines routes de l'Etat au Conseil Général) a été réalisée sur la maquette.

La carte a subi des modifications notables sur les itinéraires de dessertes secondaires, sur l'approche du parc de Gerland qu'il convient de traiter comme le parc de la Tête d'Or et sur l'extension du périmètre soumis aux créneaux horaires sur la partie de Lyon en rive droite de la Saône. Des continuités de circulation et des axes recommandés sont encore à déterminer.

l'objectif est toujours de présenter le projet pour validation (carte et livre) à la fin du premier semestre 2007 pour une proposition d'arrêté préfectoral avant septembre 2007.

Les gestionnaires devront ensuite adapter la signalisation au nouvel arrêté préfectoral.

III – Fiche TMD et Plan Communal de Sauvegarde (Guillaume COTTAREL stagiaire à la DDE 69)

Le PCS est un document dont la réalisation est obligatoire dans les communes couvertes par un PPR (plan de prévention des risques) ou ayant un PPI (plan particulier d'intervention) sur leur territoire.

La réalisation de ces PCS est l'occasion pour les communes de faire une analyse globale des risques et de mettre en place une organisation pour y faire face. La constitution d'une fiche sur le TMD faciliterait le travail de ces communes et assurerait une homogénéité de la prise en compte de ce problème spécifique.

Un modèle de fiche TMD est présenté. Cette fiche a vocation à guider la commune dans l'élaboration d'une politique préventive, visant à recenser le risque et à agir afin d'éviter qu'il se produise ou d'en minimiser les conséquences. Elle a également pour objectif de guider le maire dans la gestion de la crise, une fois le risque survenu, via la rédaction de fiches « missions-services ».

La difficulté majeure quant à la réalisation de cette fiche se pose au niveau de l'évaluation de la quantité et de la nature du flux de TMD.

La méthode proposée, à savoir inciter les communes à se procurer d'elles même les informations relatives au flux de TMD directement auprès des entreprises, de la SNCF ou de la DRIRE paraît trop lourde voire impossible à appliquer.

Une centralisation, au niveau départemental, des études existantes sur les flux de TMD serait souhaitable en ce qu'elle faciliterait l'accès de l'information pour les communes. Le SPIRAL -TMD peut-il être le déclencheur de cette centralisation des données ?

Des études existent et pourraient être recensées dans un premier temps dans le cadre de SPIRAL-TMD.

IV – Le projet global (Brigitte NEDELEC - INERIS)

L'objectif du projet global est de proposer une méthode d'évaluation des risques sur l'ensemble de la chaîne logistique, du départ à l'arrivée du produit, en posant le problème de la sécurité de la logistique des marchandises dangereuses et en proposant une approche prenant en compte les acteurs (industriels, collectivités), les organisations (fer, routes), intervenant dans la chaîne. Cette démarche est aussi dépendante de critères économiques et cela implique un chiffrage des solutions envisageables.

La difficulté de ces études consiste à trouver des critères d'application fiables, efficaces et simples à mettre en oeuvre.

L'étude est toujours en cours et des résultats sont attendus pour le deuxième semestre 2007.

V – Points divers

Philippe BLANCHER, d'Asconit Consultant, informe l'assemblée des travaux réalisés sur la compilation des études et la réalisation de fiches sur les TMD dans le cadre du PREDIT (programme interministériel de recherche, d'expérimentation et d'innovation dans les transports terrestres).

Le président souhaite qu'une présentation des travaux réalisés soit programmée lors de la prochaine réunion du groupe de travail.

Brigitte NEDELEC et Philippe GAGNAIRE évoquent la réforme de la catégorisation des tunnels routiers qui va modifier les possibilités de circulation des TMD sur certains axes. Cette réforme n'est pas applicable tant que que les tunnels ne sont pas classés.

Une présentation de l'évolution de cette réglementation par Brigitte NEDELEC sera portée à l'ordre du jour d'une prochaine réunion.

Après avoir apprécié la nature et la qualité des débats, le Président PILLONEL propose de clore la séance, et prévoit une prochaine réunion à la fin du premier semestre 2007.

Le Chef du Service Sécurité
et Transports

